

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Stéphane FALGOUX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Hélène LAGRANGE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. François PIGNOL, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Laurent SAUNON a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE, Mmes Juline RODRIGUES.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-64 : SMEA de la BASSE LIMAGNE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2024

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le SMEA de la Basse Limagne a obligation de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et que ce rapport doit être présenté aux conseils municipaux,

Le rapport 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal, M. le Maire sollicite l'assemblée pour l'approuver,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SMEA de la Basse Limagne pour l'année 2024.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 16 décembre 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

